



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 14 septembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	08/09/2011
Affichage	08/09/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
MUSSON Pascal pouvoir à MARCHELLO Marie.
DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.

THEME : CULTURE 2

OBJET : AJOUT D'UN TARIF
D'ABONNEMENT A LA
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice,
VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard,
ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les tarifs de la bibliothèque municipale ont fait l'objet, par délibération du 27 janvier 2010, d'une simplification tarifaire. Cependant dans un souci d'accessibilité de la culture et pour répondre à une augmentation de la demande d'abonnement vacancier, il convient de rajouter aux tarifs existants, un abonnement adulte mensuel de 6 €, correspondant à la moitié du tarif adulte pour 2 mois consécutifs, déjà existant.

Les tarifs de la bibliothèque se décomposent ainsi :

Tarif	Catégorie	durée d'abonnement
Gratuit	jusqu'à 18 ans collectivité enfant	1 an
5 €	de 18 à 25 ans chômeurs étudiants handicapés	1 an
15 €	plus de 25 ans	1 an
6 €	plus de 25 ans	1 mois
12 €	plus de 25 ans	2 mois consécutifs
70 €	collectivité adulte	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer sur l'adoption de ce nouveau tarif et d'approuver le tableau des tarifs modifiés, ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 16 SEP. 2011

PUBLIÉ LE 16 SEP. 2011

NOTIFIÉ LE

